

# MOBILISATION DES BOIS EN FORÊT PRIVÉE AU QUÉBEC



## Étalement du revenu pour les producteurs forestiers

**Dans son budget de 2016-2017, le Gouvernement du Québec a prévu quatre nouvelles mesures fiscales pour améliorer l'environnement d'affaires des producteurs forestiers. L'une de ces mesures est l'étalement du revenu tiré de la vente de bois provenant de l'exploitation d'une forêt privée.**

Cette nouvelle mesure servira pour le calcul de l'impôt sur le revenu et de la cotisation des particuliers au Fonds des services de santé (FSS). Elle permettra d'étaler une partie des revenus découlant de la vente, autre que celle au détail, de bois provenant de l'exploitation d'une forêt privée à un acheteur ayant un établissement au Québec pour une période n'excédant pas sept ans.

Cette mesure s'applique à un particulier admissible ou à une société admissible qui, à la fin d'une année d'imposition donnée se terminant après le 17 mars 2016 et avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021, est :

- un producteur forestier reconnu relativement à l'exploitation d'une forêt privée,
- un membre d'une société de personnes admissible qui est un producteur forestier reconnu relativement à l'exploitation d'une forêt privée à la fin d'un exercice financier de celle-ci se terminant dans l'année.

La nouvelle mesure aura pour effet d'augmenter le revenu net des producteurs forestiers lors d'une récolte commerciale de bois destinée à une usine de transformation du bois située au Québec.

## ✓ ACTION 9

Plan d'action national sur la mobilisation des bois en forêt privée

« Faire la promotion des mesures fiscales »

## FAITS SAILLANTS

Étalement du revenu sur une période de sept ans

Mécanisme temporaire (de 2016 à 2021)

Obligation pour un acheteur d'avoir un établissement au Québec

Augmentation des revenus nets des producteurs forestiers

## Pour en savoir plus...

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest  
Québec (Québec) G1H 6R1  
Ligne sans frais : 1 844 523-6738  
Télécopieur : 418 644-6513  
[services.clientele@mffp.gouv.qc.ca](mailto:services.clientele@mffp.gouv.qc.ca)

DAEF2-106-F-04  
Document accessible en ligne : [mffp.gouv.qc.ca/forets/privees/privees-mobilisation.jsp](http://mffp.gouv.qc.ca/forets/privees/privees-mobilisation.jsp)

© Gouvernement du Québec  
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives  
nationales du Québec 2017